

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-434 du 5 décembre 1983

chargeant le Camarade Paul Agossavi AWANOU,
Ministre de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim
du Camarade Philippe AKPO, Ministre de la
Santé Publique pour compter du 3 décembre
1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du
3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent,

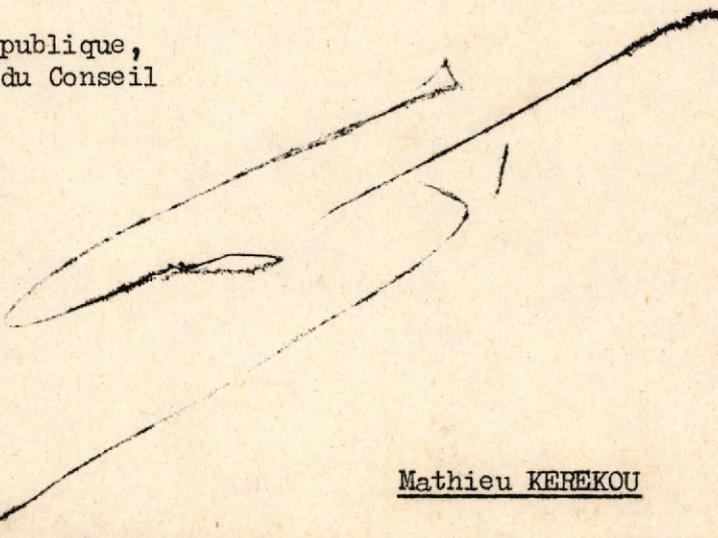
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 3 décembre 1983, le Camarade Paul Agossavi AWANOU,
Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé
de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade
Philippe AKPO.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MIEPSEP-MSP 6
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 BN-DAN 4 DCCT-CNEPI-Gde Chanc 3
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-